



*Direction des services techniques et
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/NM-240820-0935

ARRETE N° ARR/2024/ST/359

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre **la suppression de deux plateaux ralentisseurs des rues Picardie et de Lorraine aux angles de la rue de la Lionderie à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : À partir du 02 septembre 2024 et ce, jusqu'au 16 octobre 2024, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera régulée aux heures de chantier par feux tricolores si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : À partir du 02 septembre 2024 et ce, jusqu'au 16 octobre 2024, le stationnement considéré comme gênant sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 3 : À partir du 02 septembre 2024 et ce, jusqu'au 16 octobre 2024, la circulation des piétons sera interdite au droit des travaux, et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise VRL Agence de Lille.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à l'entreprise VRL – 6 bis rue Paul Courtois, BP 40411- 59020 LILLE CEDEX.

23 AOUT 2024

Fait à HEM, le



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée *impersonnellement* à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr